

MOMMENHEIM, le 07/10/2019,

Ayant consulté le PLUI en cours, je me suis rendu compte que ma parcelle située Rue du Houblon, Lieu-dit ZILL n°28-29 n'a pas été rendu constructible malgré la demande effectuée préalablement, elle serait partiellement inondable.

Or, j'ai fait procéder au bornage en 2018 sur 26 ares, à l'intention de mes petits-enfants.

Je ne comprends pas, car sur la parcelle à côté, il y a déjà une construction de même que sur le terrain d'en face, il y a trois nouvelles constructions et encore trois terrains constructibles ! Terrains qui sont situées environ un mètre en contrebas et qui serait non-inondable d'après leur situation de constructibilité, ce qui est inexplicable vu leur situation de cuvette.

L'assainissement et l'électricité étant dans la rue, ainsi que l'aménagement de celle-ci étant en cours, je ne vois pas où est le problème : il y a DISCRIMINATION !

De ce fait, je vous sollicite, Monsieur, de tenir compte de ma demande et de revoir cette inégalité.

Je vous remercie d'avance, et dans l'attente d'une décision juste et objective, je vous prie de recevoir mes cordiales salutations.